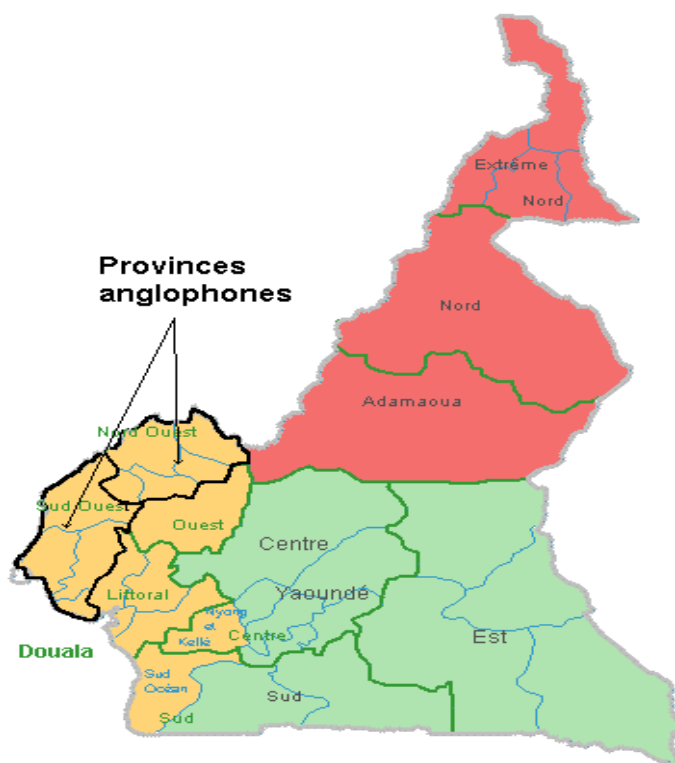


ACTIVITE CONJOINTE DU CAD-OCDE SUR LA PASSATION DES MARCHES

EXERCICE DE SUIVI 2008 DE LA DECLARATION DE PARIS



**RAPPORT DE MARS 2008 SUR L'ÉVALUATION
DU SYSTÈME DES MARCHES PUBLICS**

EXPERIENCE CAMEROUNAISE

SOMMAIRE

INTRODUCTION

I- CLASSEMENT DE BASE DU SYSTEME DE PASSATION DES MARCHES CAMEROUNAIS

I.1 EVALUATION ISSUE DE LA REVUE ANALYTIQUE D'AOUT 2005

I.2 EVALUATION ISSUE DE L'ATELIER NATIONAL DE NOVEMBRE 2007

II- PROGRES REALISES DE 2005 à 2007

III- ETAT ACTUEL D'AVANCEMENT DE LA REFORME

III.1 ACTIONS DEJA REALISEES

III.2 ACTIONS EN COURS DE REALISATION ET PRESPECTIVES

Annexe : Questionnaire rempli

INTRODUCTION

Le présent rapport, rédigé dans le cadre de l'exercice de suivi 2008 de la Déclaration de Paris, porte sur l'évaluation du système camerounais des marchés publics à l'aide des critères de l'indicateur 2b. Il se décline en quatre grandes parties :

La première présente les classements faits après évaluation du système, d'une part, lors de la revue analytique effectuée conjointement avec la Banque Mondiale en Aout 2005 et d'autre part, au cours de l'Atelier National tenu les 27 et 28 Novembre 2007 à l'Agence de régulation des marchés publics (ARMP).

Les seconde et troisième parties dressent respectivement des progrès réalisés entre ces deux évaluations et l'état actuel d'avancement de la réforme. Est joint en annexe, le questionnaire sur l'évaluation et la validation de la méthodologie utilisée.

CHAPITRE I- CLASSEMENT DE BASE DU SYSTEME DE PASSATION DES MARCHES

La revue réalisée en **Août 2005** avait permis d'évaluer le système à l'aide des indicateurs de base 2b, et le degré de mise en place avait été évalué à **69%**.

Le plan d'actions issu de cette revue avait retenu un certain nombre de mesures à prendre pour l'amélioration des quatre (04) piliers du système d'indicateurs de référence que sont :

- le cadre législatif et réglementaire en vigueur ;
- le cadre institutionnel et la capacité de gestion ;
- les opérations de passation des marchés publics et les performances du secteur privé ;
- l'intégrité du système de passation des marchés publics.

En novembre 2007, l'Agence Régulation des Marchés publics a organisé, les 27 et 28 Novembre 2007, Sous le haut patronage du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Autorité chargée des Marchés Publics, l'Atelier National consacré à l'évaluation du système camerounais des Marchés Publics.

Outre les responsables désignés par la Présidence de la République et les Services du Premier Ministre, ainsi que les partenaires au développement, cet atelier a regroupé plus de 280 participants issus du secteur public (collaborateurs des maîtres d'ouvrage, membres des CPM et des CSCM), du secteur privé (cocontractants, patronat) et de la société civile (ordres professionnels, syndicats et autres associations représentant divers domaines d'activités).

Cet atelier avait pour principaux objectifs spécifiques : (i) la restitution des audits des marchés passés au cours des exercices 2004 et 2005, (ii) l'évaluation des trois premières années de mise en œuvre du Code des marchés publics, (iii) l'examen des propositions d'améliorations à apporter au Code des Marchés Publics, (iv) l'examen des propositions d'amélioration du dispositif des sanctions en vue de lutter plus efficacement contre la corruption, (v) l'examen des propositions d'améliorations nécessaires à la pérennisation du financement du système des Marchés Publics et (vi) l'harmonisation des procédures et documents standards avec ceux des bailleurs de fonds conformément à la Déclaration de Paris ;

L'évaluation du système effectué en **Mars 2008** à partir des mêmes indicateurs que ceux d'août 2005, a évalué la mise en place du système à **80,86%**, ce qui correspond au niveau B.

Le présent chapitre restitue les résultats obtenus au niveau de chaque sous-indicateur en août 2005 et en mars 2008.

I.1 RESULTAT DE L'EVALUATION ISSUE DE LA REVUE ANALYTIQUE D'AOUT 2005

NOTE FINALE 2005 (%)			SA	
		Global	69	
	Pilier 1	Pilier 2	Pilier 3	Pilier 4
	88%	74%	44%	70%
PILIER I : LE CADRE LÉGISLATIF ET RÉGLEMENTAIRE				22
PILIER II : LE CADRE INSTITUTIONNEL ET LA CAPACITÉ DE GESTION				18,51
PILIER III : LES OPÉRATIONS DE PASSATION DES MARCHÉS ET LA PERFORMANCE DU SECTEUR PRIVÉ				11
PILIER IV : L'INTÉGRITÉ DU SYSTÈME DE PASSATION DES MARCHÉS PUBLICS				17

NA	PA	SA	FA
		69%	

I.2 RESULTAT DE L'EVALUATION DE L'ATELIER NATIONAL DE NOVEMBRE 2007

NOTE FINALE 2008 (%)			FA	
		Global	80,86%	
	Pilier 1	Pilier 2	Pilier 3	Pilier 4
	100%	75%	72,70%	74,52%
PILIER I : LE CADRE LÉGISLATIF ET RÉGLEMENTAIRE				42
PILIER II : LE CADRE INSTITUTIONNEL ET LA CAPACITÉ DE GESTION				27
PILIER III : LES OPÉRATIONS DE PASSATION DES MARCHÉS ET LA PERFORMANCE DU SECTEUR PRIVÉ				24
PILIER IV : L'INTÉGRITÉ DU SYSTÈME DE PASSATION DES MARCHÉS PUBLICS				38
TOTAL NOTE BRUTE / 162				131
POURCENTAGE				80,86%
NIVEAU				B

CHAPITRE II- PROGRES REALISES DE 2005 à 2007

Le tableau ci-dessus permet d'apprécier les efforts significatifs effectués par le gouvernement du Cameroun au niveau du pilier 3. Il met aussi en exergue, d'une part, les piliers du système de passation des marchés qui rejoint la norme de référence (piliers 1 et 2) et d'autre part, le besoin d'améliorer le pilier 3.

	% de réalisation		Améliorations apportées
	2005	2008	
PILIER I : LE CADRE LÉGISLATIF ET RÉGLEMENTAIRE	88%	100%	<ul style="list-style-type: none"> - Arrêté n° 033/CAB/PM du 13 février 2008 mettant en vigueur les CCAG; - Arrêté n° 143/CAB/PM du 29 août 2007 mettant en vigueur les DAO types pour la passation des marchés
PILIER II : LE CADRE INSTITUTIONNEL ET LA CAPACITÉ DE GESTION	74%	75%	<ul style="list-style-type: none"> - Décret n° 2005/5155 du 30 novembre 2005 fixant les modalités de fonctionnement du compte d'affectation spéciale pour la régulation des marchés publics - Publication d'un guide de la programmation.
PILIER III : LES OPÉRATIONS DE PASSATION DES MARCHÉS ET LA PERFORMANCE DU SECTEUR PRIVÉ	44%	72,70%	<ul style="list-style-type: none"> - Publication de trois manuels de procédures sur la passation l'exécution et le règlement des dépenses des marchés publics ; - Publication d'un guide de la programmation de la passation des marchés publics ; - Publication du Recueil des fiches des acteurs de la passation des marchés publics ;
PILIER IV : L'INTÉGRITÉ DU SYSTÈME DE PASSATION DES MARCHÉS PUBLICS	70%	74,52%	<ul style="list-style-type: none"> - Elaboration d'un registre de recours des soumissionnaires ; - Réalisation d'une étude sur les sanctions dans le domaine des marchés publics ; - Publication d'un recueil des textes sur les sanctions dans le domaine des marchés publics ; - Publication systématique des sanctions dans le Journal et le Magazine des marchés publics ;
NOTE FINALE (%)	2005	2008	
	69	80,86	

CHAPITRE III- ETAT ACTUEL D'AVANCEMENT DE LA REFORME

Le Gouvernement du Cameroun, en partenariat avec la Banque mondiale a entrepris la réforme du système national de passation des marchés publics. Une revue analytique du système de passation des marchés (CPAR¹) a **été réalisée en 2000**, puis mise à jour en 2005. Cet exercice a permis d'identifier les faiblesses du système aussi bien au niveau institutionnel que du cadre légal et réglementaire, et à poursuivre l'objectif de rendre la passation des marchés plus transparente.

Ce point vise présente d'une part l'état d'avancement de la réforme depuis la création de l'Agence de Régulation des Marchés Publics depuis sa création en février 2001 et d'autre part, les actions restant à mener pour garantir la performance du système.

III- 1 ACTIONS DEJA REALISEES

1 - Mise en place et évaluation de la phase transitoire de la réforme

Les mesures transitoires consacrées par le décret n° 2000/155 du 30 juin 2000 ont effectivement été mises en place, à savoir, les observateurs et auditeurs indépendants, et ont fait l'objet d'une évaluation par un cabinet de réputation internationale.

2 - Elaboration des textes sur la refonte de la réglementation des marchés publics :

Dès sa création en février 2001, l'ARMP a contribué activement à l'élaboration et la publication des textes en vue de la mise en place d'un nouveau cadre réglementaire, notamment :

- le **décret n° 2005/5155/PM du 30 novembre 2005** fixant les modalités de fonctionnement du compte d'affectation spéciale (CAS) pour la régulation des marchés publics ;
- le **décret n° 2004/275 du 24 septembre 2004** portant Code des Marchés Publics et sa circulaire N° 004/CAB/PM du 30 décembre 2005 relative à l'application dudit Code;

¹ Country Procurement Assessment Review

- le **décret n° 2003/651/PM du 16 avril 2003** fixant les modalités d'application du régime fiscal et douanier des marchés publics ;
- le **décret n° 2002/030 du 28 janvier 2002** portant création, organisation et fonctionnement des Commissions des Marchés et sa Circulaire n° 002/CAB/PM du 04 novembre 2002 clarifiant la nouvelle procédure de passation des marchés publics.

A ces textes s'ajoute la signature de six (6) arrêtés fixant les modalités d'application de certaines dispositions du Code des Marchés Publics, dont les plus récents sont le n° 033/CAB/PM du 13 février 2007 mettant en vigueur les nouveaux Cahiers des Clauses Administratives Générales (CCAG) régissant l'exécution des marchés publics de travaux, de fournitures, de services et de prestations intellectuelles et l'arrêté n° 143/CAB/PM du 29 août 2007 mettant en vigueur les Dossiers Types d'Appel d'Offres pour la passation des marchés publics.

3 - Diffusion de l'information sur les marchés publics

Les documents collectés à travers le réseau de collecteurs mis en place, sont exploités et les informations diffusées à travers :

- le Journal des Marchés Publics hebdomadaire qui publie tous les avis d'appels d'offres, les résultats d'attributions, les marchés et avenants signés ainsi que les sanctions infligées ;
- le magazine d'analyses des marchés publics;
- le site Web de l'ARMP (www.armp.cm) qui contient les principaux textes en vigueur sur les marchés publics.

4 - Renforcement des capacités des acteurs

Le renforcement des capacités des acteurs s'effectue à travers des séminaires de formation et à travers l'élaboration et la mise à leur disposition des documents types.

Ainsi, l'ARMP a déjà eu à former environ 8104 acteurs dont 1261 en 2002, 838 en 2003, 3156 en 2004, 218 en 2005, 2460 en 2006 et 171 en 2007. Ces séminaires ont été organisés à l'intention des Maîtres d'Ouvrage et Maîtres d'Ouvrage Délégués, de leurs collaborateurs, des présidents, membres et secrétaires des commissions des marchés, des observateurs indépendants recrutés et des opérateurs économiques soumissionnaires des marchés publics ainsi que des magistrats.

En vue d'améliorer les pratiques, l'ARMP a édité et diffusé auprès des acteurs les documents types et manuels de procédures ci-après : (1) le registre infalsifiable des procès verbaux de réunions des commissions (2) le document-type de demande de cotation (3) le registre des offres et celui des marchés, lettres-commandes et avenants signés ; (4) le registre des procédures et contentieux ; (5) le Code des Marchés Publics bilingue ; (6) le Guide du soumissionnaire ; (7) les fiches de recours ; (8) le Guide pratique sur les sanctions dans le domaine des marchés publics (9) le recueil des textes sur les sanctions (10) les CCAG en français et en anglais ; (11) Trois manuels de procédure pour la passation, le suivi de l'exécution et le règlement des dépenses des marchés publics ; (12) le recueil des fiches des acteurs de la passation et (13) les dossiers types d'appel d'offres pour la passation des marchés publics.

5 - Suivi des activités des acteurs et sanctions

Cette action s'effectue essentiellement à travers la maîtrise du fichier des acteurs à suivre (environ 8005 en 2007), l'examen des requêtes, l'exploitation des rapports des observateurs indépendants et des documents collectés. En cas de détection d'un dysfonctionnement sur la violation de la réglementation, des mesures correctives sont prescrites par l'ARMP pour l'annulation ou la reprise de la procédure (112 en 2004, 196 en 2005, 301 en 2006 et 300 en 2007) et des annulations d'attributions de marchés ordonnées par le Premier Ministre, Autorité chargée des Marchés Publics, après avis technique de l'ARMP (04 en 2004, 15 en 2005, 12 en 2006 et 8 en 2007).

6 - Lutte contre la corruption

Cette mesure est globalement instruite dans le cadre de l'action gouvernementale dont le Premier Ministre, Chef du Gouvernement en est le principal acteur, à travers l'Observatoire National de Lutte contre la Corruption et le Programme National de Gouvernance (PNG).

Toutefois, il convient de souligner que le Code des Marchés Publics a consacré plusieurs mesures préventives de lutte contre la corruption à travers ses dispositions qui visent non seulement l'instauration de la transparence dans la procédure, de l'objectivité dans l'attribution des marchés, de la rigueur dans le contrôle de la passation et de l'exécution des marchés, mais également le renforcement du régime des sanctions aux atteintes à la réglementation des marchés publics.

L'étude menée par l'ARMP sur les sanctions dans le domaine des marchés publics a permis d'identifier 166 mauvaises pratiques passibles de sanctions

prévues par les lois et règlements en vigueur. Conformément au plan d'action pour la mise en œuvre des recommandations de la dite étude, qui a été adopté par son Conseil d'Administration, l'ARMP a confectionné :

- un Guide pratique de la sanction qui recense toutes les mauvaises pratiques ou dysfonctionnements à éviter ainsi que les sanctions prévues pour les réprimer ;
- un recueil des textes relatifs aux sanctions dans le domaine des marchés publics.

L'ARMP a également procédé à :

- l'organisation des séminaires dans les 10 provinces du Cameroun à l'intention des principaux acteurs et des magistrats, sur les sanctions dans les marchés publics ;
- l'élaboration du numéro spécial du Journal de Marchés publics (JDM) publiant toutes les sanctions prises au niveau des actes, des procédures et des acteurs au cours des exercices 2004 et 2005 ;

Tout récemment en 2007, l'ARMP a réalisé, avec le concours des experts provenant des administrations publiques, du secteur privé et de la société civile, trois études spécifiques sur l'élaboration d'une stratégie de lutte contre la corruption dans le domaine des marchés publics, l'amélioration du dispositif répressif existant et la mise en place d'un mécanisme de suivi et de centralisation de l'information sur les sanctions infligées dans ce domaine.

Ces études ont formulé un certain nombre de recommandations en vue notamment d'améliorer le cadre juridique régissant les sanctions administratives, juridictionnelles et leurs procédures à travers notamment, la création au sein de l'ARMP d'un corps d'agents assermentés à compétence spéciale dans le domaine des marchés publics, dont la mission principale porterait sur la constatation sur procès-verbal des violations de la réglementation sur les marchés publics.

Cette nouvelle attribution permettrait à l'Agence d'une part, de renforcer son pouvoir décisionnel pour le déclenchement des poursuites et d'autre part, d'exercer pleinement ses activités d'enquêtes et d'investigation sur la passation, l'exécution et le contrôle des marchés publics telles que prévues dans ses missions statutaires.

III- 2 PERSPECTIVES

Le cadre législatif et réglementaire du système camerounais des marchés publics étant, selon la Banque Mondiale, conforme aux standards internationaux, les grands défis qui restent à relever par l'ARMP à court et moyen termes pour garantir la performance dudit système, concernent les actions ci-après actuellement en phase d'exécution :

- l'optimisation du coût du système ;
- la mise en place d'une banque de données dynamique sur les marchés publics et la dématérialisation des documents et procédures, pour une régulation en temps réel ;
- l'élaboration d'une stratégie nationale de renforcement des capacités dans le domaine des marchés publics, compte tenu de la mobilité des acteurs formés et de leur nombre sans cesse croissant.

ANNEXE 1

Questionnaire : Évaluation et validation dans le cadre de l'application de la méthodologie pour l'évaluation des systèmes nationaux de passation des marchés, élaborée par l'Activité conjointe OCDE-CAD sur la passation des marchés

Nom du pays partenaire	Cameroun
Nom du principal organisme responsable de la passation des marchés	
<p>1. Qui a assuré la conduite de l'évaluation ?</p> <p><i>Cochez une ou plusieurs cases selon le cas</i></p>	<p><input type="checkbox"/> Principal organisme responsable de la passation des marchés seulement</p> <p><input type="checkbox"/> Donneurs/partenaires du développement seulement</p> <p><input type="checkbox"/> Principal organisme responsable de la passation des marchés, avec la participation et la collaboration de partenaires du développement</p> <p><input type="checkbox"/> Conseillers nationaux</p> <p><input type="checkbox"/> Conseillers internationaux</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Autres</p> <p><i>Si vous avez coché « Autres », veuillez préciser :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - L'Agence de Régulation des Marchés Publics - Les Services du Premier Ministre
<p>2. Quelles méthodes de collecte des données a-t-on appliquées ?</p> <p><i>Cochez une ou plusieurs cases selon le cas</i></p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> Enquête par questionnaire</p> <p><input type="checkbox"/> Entretiens</p> <p><input type="checkbox"/> Étude de documents</p> <p><input type="checkbox"/> Autres méthodes</p> <p><i>Si vous avez coché « Autres méthodes », veuillez préciser :</i></p> <p>Séminaire-Atelier, Etat du système de passation, évaluation de la réforme, recommandations.</p>
<p>3. L'évaluation a-t-elle comporté une autoévaluation de la part des autorités adjudicatrices ?</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> Oui</p> <p><input type="checkbox"/> Non</p>
<p>4. Dans l'affirmative, les données issues de l'autoévaluation ont-elles été vérifiées par l'équipe chargée de l'évaluation ?</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> Oui</p> <p><input type="checkbox"/> Non</p>
<p>5. Quelles parties prenantes ont fourni des données (ex., au moyen d'entretiens, d'enquêtes, de documents statistiques, etc.) pour l'évaluation ?</p> <p><i>Cochez une ou plusieurs cases selon le cas</i></p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> Autorités adjudicatrices (ex., ministères opérationnels, administrations locales, entreprises semi-publiques, etc.)</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Organismes de surveillance (ex., services de contrôle des comptes, d'inspection, de lutte contre la corruption)</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Autres administrations publiques (ex., ministère des Finances, ministère de la Justice)</p> <p><input type="checkbox"/> Commissions parlementaires</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Organismes de formation à la passation des marchés</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Société civile (universitaires, ONG, médias)</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Secteur privé</p>

	<input checked="" type="checkbox"/> Donneurs/partenaires du développement <input checked="" type="checkbox"/> Autres <i>Si vous avez coché « Autres », veuillez préciser :</i> Observateurs Indépendants ; Auditeurs Indépendants ; Commissions de contrôle
6. L'évaluation a-t-elle comporté un exercice de validation ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
7. Dans l'affirmative, quelles méthodes de validation a-t-on appliquées? <i>Cochez une ou plusieurs cases selon le cas.</i> <i>Laissez en blanc si aucun exercice de validation n'a été effectué.</i>	<input checked="" type="checkbox"/> Atelier(s) de validation avec les parties prenantes <input type="checkbox"/> Audition(s) publique(s) <input type="checkbox"/> Conférence(s) de presse <input type="checkbox"/> Réunions de partenaires du développement <input type="checkbox"/> Autres méthodes <i>Si vous avez coché « Autres méthodes », veuillez préciser :</i> _____ _____ _____
8. Lesquels des éléments suivants l'exercice de validation a-t-il comportés ? <i>Cochez une ou plusieurs cases selon le cas.</i> <i>Laissez en blanc si aucun exercice de validation n'a été effectué.</i>	<input checked="" type="checkbox"/> Examen du projet de rapport d'évaluation <input type="checkbox"/> Exposé sur le processus d'évaluation <input checked="" type="checkbox"/> Exposé sur les résultats de l'évaluation <input type="checkbox"/> Commentaires sur le processus d'évaluation <input type="checkbox"/> Commentaires sur les résultats de l'évaluation <input checked="" type="checkbox"/> Examen des recommandations <input type="checkbox"/> Autres <i>Si vous avez coché « Autres », veuillez préciser :</i> _____ _____ _____
9. Quelles parties prenantes ont participé à l'exercice de validation décrit dans la rubrique 7 ? <i>Cochez une ou plusieurs cases selon le cas.</i> <i>Laissez en blanc si aucun exercice de validation n'a été effectué.</i>	<input checked="" type="checkbox"/> Autorités adjudicatrices (ex., ministères opérationnels, administrations locales, entreprises semi-publiques, etc.) <input checked="" type="checkbox"/> Organismes de surveillance (ex., services de contrôle des comptes, d'inspection, de lutte contre la corruption) <input checked="" type="checkbox"/> Autres administrations publiques (ex., ministère des Finances, ministère de la Justice) <input type="checkbox"/> Commissions parlementaires <input checked="" type="checkbox"/> Organismes de formation à la passation des marchés <input checked="" type="checkbox"/> Société civile (universitaires, ONG, médias) <input checked="" type="checkbox"/> Secteur privé <input checked="" type="checkbox"/> Donneurs/partenaires du développement <input type="checkbox"/> Autres <i>Si vous avez coché « Autres », veuillez préciser :</i> Observateurs et Auditeurs Indépendants ; Commissions de contrôle

Nom et qualité de la personne ayant rempli ce questionnaire, et organisation à laquelle elle appartient	
Date d'achèvement	